

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ANSE**

Séance du 16/02/2026

OBJET : Mise à jour du Plan Pluriannuel d'Investissements**Nombre de Conseillers en exercice : 29****Nombre de présents : 25****Nombre d'exprimés : 27****Date convocation : 02/02/2026**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le 16 février deux mille vingt-six à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Linda BEGGUI, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Céline BABUS, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN, Alexis VERMOREL,

Absents excusés : Marie-Claire PAQUET, Didier RICHERD

Procurations :

Christophe MONTANTEME donne pouvoir à Gilbert PRIGENT

Stéphane DUTHEIL donne pouvoir à Jean-Luc LAFOND

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Bénédicte ROGER-CERTHOUX Directrice Générale des services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est rappelé que le PPI est un outil de pilotage pluriannuel des investissements qui permet de lancer les études nécessaires pour préparer les gros chantiers.

Le PPI est également une feuille de route identifiant des priorités politiques pluriannuelles, contenant des projets qui seront ajustés annuellement dans le cadre des budgets annuels.

La méthode appliquée a été de recenser les projets d'équipements structurants, les projets contribuant au cadre de vie, tant en matière d'espaces naturels et environnementaux, qu'en matière de sécurisation de l'espace public, et les projets de services aux citoyens.

La volonté exprimée dans ce PPI est de continuer sur la même trajectoire que ces dernières années, en se limitant à un budget raisonné, et en priorisant les actions.

Comme toujours, il y a les actions « socles » qui doivent être réalisées et les « complémentaires » qui le seront en fonction des opportunités et des moyens

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

PPI 2025-2027 actualisé pour 2026-2028**I- Salle des fêtes**

La commune avait souhaité se doter d'une salle des fêtes adaptée pour des manifestations accueillant jusqu'à 300 personnes et l'usage de musique amplifiée, dans le respect des normes, ainsi qu'un parking suffisamment dimensionné.

Les derniers paiements et versement de subvention étant intervenus sur 2025, cette opération est maintenant terminée.

II- Restructuration – extension de l'école Cézanne, avec restauration scolaire, espace périscolaire, bureaux pour l'IEN et salle plurivalente

La commune a souhaité profiter de la restructuration partielle nécessaire de l'école maternelle Paul Cézanne pour l'agrandir et ainsi anticiper les besoins futurs pour son offre scolaire. Le projet comprend également des locaux pour l'IEN, un restaurant scolaire (qui peut être autonome), une salle plurivalente et des locaux pour le périscolaire. La construction vise à être économe en énergie, sur le foncier existant, sans consommation d'espace naturel.

A l'issue des phases d'étude, les travaux de désamiantage puis démolition ont commencé fin 2024, et la construction devrait être achevée au 1^{er} semestre 2027.

III- Extension de la Gendarmerie

Le ministre de l'Intérieur a donné son agrément au projet d'agrandissement et d'aménagement des locaux de service de la gendarmerie de Anse, ainsi qu'à la création de 6 logements. Cette opération est menée en site occupée, et a pour objectif d'offrir aux forces de gendarmerie des conditions de travail améliorée et un potentiel de développement.

Les études sont en cours, pour une réalisation de travaux envisagée en 2026-2027.

Coûts et financements des opérations identifiés inclus dans le P.P.I.

	2026	2027	2028
<u>Coûts :</u>			
Ecole Cézanne, avec restauration et bureaux	6 200 000	700 000	415 000
Extension gendarmerie	800 000	967 000	
TOTAL	7 000 000	1 667 000	415 000
<u>Financements :</u>			
Subventions	290 000	280 000	
FCTVA	280 000	330 000	415000
Autofinancement	3 430 000	557 000	
Emprunt Cézanne	2 500 000		
Emprunt Gendarmerie	500 000	500 000	
TOTAL	7 000 000	1 667 000	415 000



LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des votants

1°) APPROUVE la mise à jour du Plan Pluri Annuel d'Investissement 2026-2028

2°) CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire,
Daniel POMERET**

**Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND**